

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE
CAPORAL DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL**

DATE DE DEBUT DE RETRAIT DES DOSSIERS : Vendredi 01/08/2025 à 08h00
DATE DE FIN DE RETRAIT DES DOSSIERS : Mercredi 20/08/2025 à 13h00
DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : Vendredi 29/08/2025 à 13h00

DOSSIER DE CANDIDATURE

Epreuve orale d'admission : à partir du jeudi 16 octobre 2025

ETAT CIVIL DU CANDIDAT

Nom :Prénoms :

Né(e) le : __ / __ / ____ à :

Situation familiale : Nombres d'enfants à charge :

Adresse Personnelle précise (celle à laquelle devront être adressées les convocations) :

.....

.....

Téléphone Fixe : __ / __ / __ / __ / __ Mobile : __ / __ / __ / __ / __

Email (**fortement recommandé**) :

SITUATION ACTUELLE

Employeur :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Titulaire de la fonction publique : OUI NON

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception du dossier au SDIS :

Date de vérification du dossier :

Décision du contrôle : accepté refusé

Motif du rejet :

Ce document vous permet de vérifier, en cochant en face de chaque élément, que votre dossier d'inscription est complet. Seuls les dossiers des candidats correctement renseignés et accompagnés des pièces demandées seront étudiés

PIÈCES OBLIGATOIRES	
<input type="checkbox"/>	Dossier d'inscription dûment complété (écriture lisible, nom en capitale d'imprimerie).
<input type="checkbox"/>	Un état détaillé des services publics effectués par le candidat en qualité de titulaire ou de contractuel indiquant notamment leur durée, le statut et le grade de l'agent. Cet état est certifié par l'autorité investie du pouvoir de nomination permettant de justifier de 4 ans de service.
<input type="checkbox"/>	Copie du diplôme d'équipier de Sapeur-pompier professionnel ou diplôme reconnu comme équivalent par la commission visée à l'article 7 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012
<input type="checkbox"/>	Copie de l'arrêté de nomination au 4 ^{ème} échelon dans le grade de sapeur ou dernier arrêté de nomination dans l'échelon dans le grade de sapeur (si dérogation aux conditions d'accès au titre de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale)
<input type="checkbox"/>	Trois étiquettes autocollantes de format 97*46 mm libellées à l'adresse du candidat
<input type="checkbox"/>	Un certificat sur l'honneur signé par le candidat attestant de l'exactitude des renseignements fournis
<input type="checkbox"/>	Une photocopie d'une pièce d'identité du candidat
<input type="checkbox"/>	Pièces à joindre pour les candidats ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen : <ul style="list-style-type: none"> ○ Original ou copie lisible ou certificat de nationalité émis par le pays d'origine ou tout autre document authentique faisant foi de la nationalité dans le pays d'origine dont la traduction en langue française est authentifiée. ○ Une attestation sur l'honneur de leur position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants
Pour les candidats, dont le handicap est reconnu et souhaitant bénéficier d'un aménagement d'épreuve	
<input type="checkbox"/>	Justificatifs attestant de la qualité de personne reconnue handicapée (photocopie de la décision de la C.D.A.P.H. placée auprès de la M.D.P.H)
<input type="checkbox"/>	Certificat médical délivré par un médecin agréé se prononçant sur la compatibilité du handicap avec le ou les emplois auxquels le concours donne accès, compte tenu des possibilités de compensation du handicap et avis médical sur les mesures d'aménagement d'épreuves du concours.

Dossier à retourner au :

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE
 10, rue Georges BIRAS
 Parc d'activités La Providence
 ZAC de Dothémare
 97139 Les Abymes
 (Tél. 05 90 48 99 71)

**ETAT DETAILLE DES SERVICES PUBLICS EFFECTUÉS
EN QUALITE DE TITULAIRE OU DE CONTRACTUEL**

Mme M. Nom, Prénom : _____

Grade actuel : _____ Date de nomination dans le grade : _____

Ancienneté dans le grade : _____ année(s) _____ mois _____ jour(s)

Echelon actuel : _____ Date de nomination à cet échelon : _____

Employeur	Grade	Qualité (titulaire, stagiaire, contractuel ...)	Période	Durée (année/mois/jour)	Durée hebdomadaire (temps complet / temps partiel / temps non complet)
			du _____ au _____		
			du _____ au _____		
			du _____ au _____		
			du _____ au _____		
			du _____ au _____		

Atteste que M. _____ ou Mme _____ est actuellement en activité : OUI NON

A validé la totalité des unités de valeur de la formation à l'emploi d'équipier OUI NON

Fait à : _____

Le : _____

Signature et cachet de l'employeur

**DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
PROFESSIONNELLE
POUR L'ENTRETIEN AVEC LE JURY**

Dossier à compléter de manière **dactylographiée,**
en police Arial, taille 11, sans dépasser le nombre total de 6 pages.

Attention, tous les sigles que vous utiliserez devront être développés en toutes lettres.

Les membres du jury disposeront de ce dossier à l'occasion de l'épreuve d'entretien.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Numéro de dossier :

NOM d'usage :

Prénom(s) :

VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE¹

PÉRIODE	NOM DU SERVICE D'EMPLOI ET AFFECTATION(S) PRÉCISE(S)	GRADES ET FONCTIONS EXERCÉES	COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES
<i>Exemple :</i> Du 01/01/2016 Au 30/06/2019	SDIS 971 – CIS Abymes	Caporal - Équipier	Mettre en place les zonages opérationnels Réaliser un dispositif d'extinction. Assurer une protection immédiate de la victime S'intégrer au sein du collectif
Du : Au :			

¹ Selon le code général de la fonction publique, « Les compétences acquises dans l'exercice d'une activité syndicale sont prises en compte au titre des acquis de l'expérience professionnelle ».

**DESCRIPTION D'UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE MARQUANTE OU
REALISATION D'UN PROJET (pour tous les candidats, une page maximum)**

Présentez, en une page dactylographiée maximum, une expérience marquante ou un projet professionnel permettant de valoriser votre parcours et vos compétences.

DESCRIPTION DES MOTIVATIONS POUR SE PRESENTER A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE DE CAPORAL SPP 2025

Caractérissez, en une page dactylographiée maximum, les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle, afin d'appuyer vos motivations pour vous présenter à l'examen professionnel de caporal de sapeurs-pompiers professionnels.

GUIDE PRATIQUE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

⇒ **A LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT AVANT DE COMMENCER LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER RAEP.**

Le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020, fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels prévoit que chaque candidat transmette au service organisateur du concours une fiche individuelle de renseignements. Ce dossier sera communiqué au jury au moment de l'épreuve d'admission et servira de support à l'entretien mais ne donne pas lieu à notation.

L'unique épreuve d'admission consiste en un entretien individuel avec le jury, d'une durée de quinze minutes dont cinq minutes au plus de présentation. Cet entretien est destiné à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle à partir d'un dossier établi par le candidat et à permettre au jury d'apprécier sa personnalité, sa motivation ainsi que ses aptitudes à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les emplois tenus par les caporaux. Cette épreuve est notée sur 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Dans un souci d'accompagnement et d'égal traitement des candidats, le format de ce dossier ne peut être modifié. Complétez impérativement chaque rubrique en évitant les sigles. Votre attention est appelée sur la nécessité de ne pas dépasser les cadres prévus. Vérifiez lors de votre impression, que l'ensemble du texte saisi apparaît correctement.

Le code général de la fonction publique prévoit la possibilité de prendre en compte l'expérience professionnelle dans les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale. Ce type d'épreuve permet aux candidats de valoriser l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de leurs fonctions au sein d'une administration, d'un service déconcentré, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale, ainsi que celle acquise en qualité de salarié d'une entreprise, de responsable d'une association ou d'élu d'une collectivité territoriale.

Identification du candidat

Le numéro de dossier vous sera communiqué par l'administration lors du dépôt de votre dossier. Votre nom doit être indiqué en majuscules.

Votre expérience professionnelle

Les acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat doivent être entendus comme l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes professionnelles qu'il a acquises dans l'exercice d'une activité au sein des administrations mentionnées à l'article L. 2 du code général de la fonction publique.

L'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, relatif aux conditions d'accès aux concours interne de la fonction publique par les candidats ressortissant de l'un des États mentionnés à l'article L. 321-2, précise :

- au 1°, les services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement de l'un de ces États dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics mentionnées à l'article L. 2 ;
- au 2°, le fait d'avoir reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par le statut particulier du corps ou du cadre d'emplois auquel ce concours donne accès.

Présentez votre expérience professionnelle dans le tableau :

- vos fonctions actuelles ;
- vos fonctions antérieures (de la plus récente à la plus ancienne) ;
- tous les emplois que vous avez tenus ainsi que les fonctions bénévoles ou toute autre activité que vous souhaitez porter à la connaissance du jury (participation à des groupes de travail, à des instances

représentatives, tutorat, démarche autodidacte, activités associatives, séjours linguistiques, expérience sociale, volontariat...).

Il est recommandé de faire preuve d'esprit de synthèse. Le tableau devra comporter des informations suffisamment précises pour que le jury puisse faire le lien entre votre activité et l'emploi-référence ou l'emploi-type correspondant respectivement au répertoire des métiers de la fonction publique territoriale ou au répertoire propre à un ministère ou un établissement.

Votre formation professionnelle et continue

Soulignez les intitulés de formation qui vous semblent être en rapport avec l'expérience professionnelle recherchée. Ne mentionnez pas toutes les actions de formation suivies mais celles que vous jugez les plus importantes ou pertinentes pour mettre en valeur votre candidature.

Actions de formation en lien avec vos compétences et/ou votre projet professionnel :

- apprentissage, formations professionnelles civiles et militaires, stages (y compris ceux effectués pendant la durée des études ou en école),
- congés de formation, etc... d'une durée supérieure à deux jours.

Vous pourrez, si vous le souhaitez, joindre une attestation de formation, une attestation de stage ou un certificat de travail pour une expérience professionnelle égale ou supérieure à un an qu'il vous paraît particulièrement important de présenter.

Présentation d'une expérience professionnelle marquante

Vous détaillerez en une page dactylographiée maximum, une expérience ou une réalisation professionnelle permettant de valoriser votre parcours et vos compétences.

Les acquis de votre expérience professionnelle au regard des perspectives de carrière

Vous indiquerez, en une page dactylographiée maximum, les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et préciserez vos motivations pour exercer l'un des emplois d'affectation de l'examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels.

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS DECLAREES

Je soussigné(e),

souhaite me présenter à:

L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Je déclare sur l'honneur :

- L'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.

- Avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations ci-dessous :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (code pénal art. 441-6)

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. » (code pénal articles 441-1 et 441-6)

Le SDIS 971 se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

À,

le

Signature du candidat précédée de la mention « lu et approuvé »

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE CAPORAL
DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL
LISTE DES PIÈCES À FOURNIR**

**ACCUSE DE RECEPTION
(A joindre au dossier)**

Madame Monsieur

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance : .../.../...../

Votre demande de participation à l'examen professionnel de caporal de Sapeur-Pompier Professionnel au titre de l'année 2025 est bien parvenue à mon service.

Je vous précise que le présent accusé de réception ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à votre demande d'inscription.

Reçu le

Nom et prénom de l'agent
réceptionnant le dossier

Signature + tampon

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE CAPORAL
DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL**

**DETAIL DE L'EPREUVE
(A CONSERVER PAR LE CANDIDAT)**

L'épreuve d'admission consiste en un entretien individuel avec le jury, d'une durée de 15 minutes dont 5 minutes au plus de présentation. Cet entretien est destiné à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle à partir d'un dossier établi par le candidat et à permettre au jury d'apprécier sa personnalité, sa motivation ainsi que ses aptitudes à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les emplois tenus par les caporaux.

Les candidats sont invités à consulter le guide d'aide au remplissage de ce dossier avant de le constituer. Le guide est joint au formulaire d'inscription et téléchargeable sur le site internet du SDIS 971.